

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère  
64300

N° 15/2015

**ARRÊTE****RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
VC N° 3 « Chemin Hia Dé Péré »**

Le Maire de la Commune de BIRON,

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de l'Administration Communale,
- Considérant qu'en raison de l'organisation des qualifications départementales de pétanque au boulodrome de l'aire de jeux « Hia Dé Péré » les 16 et 17 mai 2015, il convient de réglementer la circulation sur une portion de la VC n° 3 dénommée « Chemin Hia Dé Péré ».

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :** Le Samedi 16 mai 2015 à partir de 12h00 et pour la durée de la compétition, la circulation s'effectuera en sens unique sur le chemin « Hia Dé Péré », depuis l'intersection du CD9 (Café Escudé) jusqu'au rond point qui dessert les chemins Las Barthes et Labielle.

Aucune modification pour le Dimanche 17 mai.

**ARTICLE 2 :** Les usagers et riverains des VC N° 3 (Chemin Hia Dé Péré) et VC N°4 (Las barthes) seront déviés vers le chemin La Teulère.

**ARTICLE 3 :** Pour permettre l'exécution du présent arrêté, une signalisation appropriée sera mise en place avec des panneaux réglementaires, conformes à la signalisation des routes.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la Maire, sera transmise à :  
- Mr le Président de l'association « Cochonnet Bironnais »  
- Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Orthez,

Fait à Biron, le 12 mai 2015  
Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE.

